

OPTIQUE-LUNETTERIE DE DÉTAIL



Portrait de branche en régions



30 800
salariés



61 %
de salariés
dans les TPE de
1 à 9 salariés



6 salariés sur 10
sont des femmes

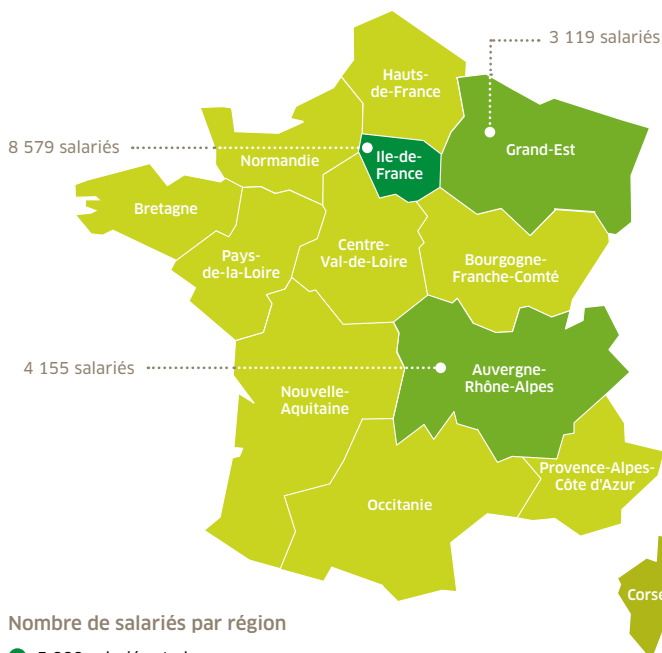


37 ans
âge moyen

LES SALARIÉS

Les salariés sont concentrés à **25 %** en **Ile-de-France**.

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est se situent en 2^{ème} et 3^{ème} place.



Nombre de salariés par région

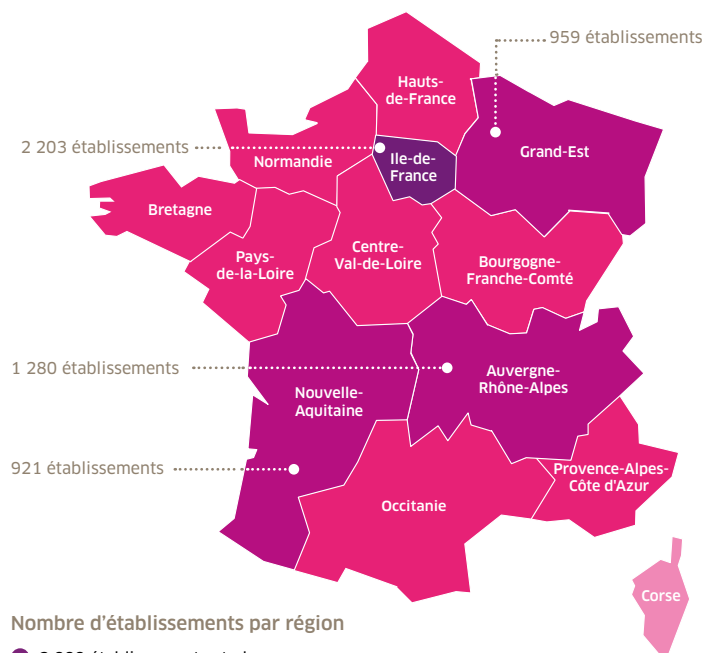
- 5 000 salariés et plus
- entre 3 000 et 4 999 salariés
- entre 1 000 et 2 999 salariés
- moins de 1 000 salariés

Source : INSEE DADS 2015

LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements sont concentrés à **21 %** en **Ile-de-France**.

La deuxième région concentrant le plus d'établissements d'optique-lunetterie de détail est Auvergne-Rhône-Alpes suivie de la région Grand Est et Nouvelle Aquitaine.



Nombre d'établissements par région

- 2 000 établissements et plus
- entre 900 et 1 999 établissements
- entre 100 et 899 établissements
- moins de 100 établissements

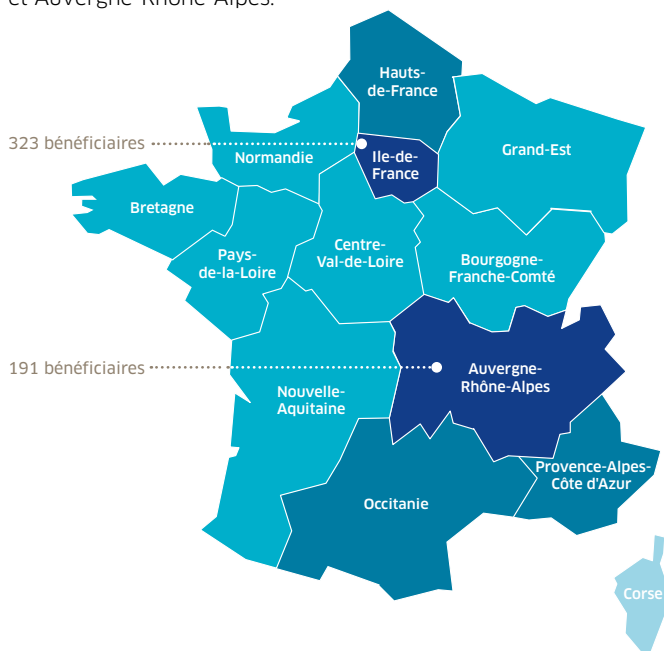
Source : INSEE DADS 2015

L'ALTERNANCE SUR LE TERRITOIRE

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

1 256 contrats engagés en 2016.

51 % des bénéficiaires répartis dans **2** régions : Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.



Nombre de bénéficiaires par région

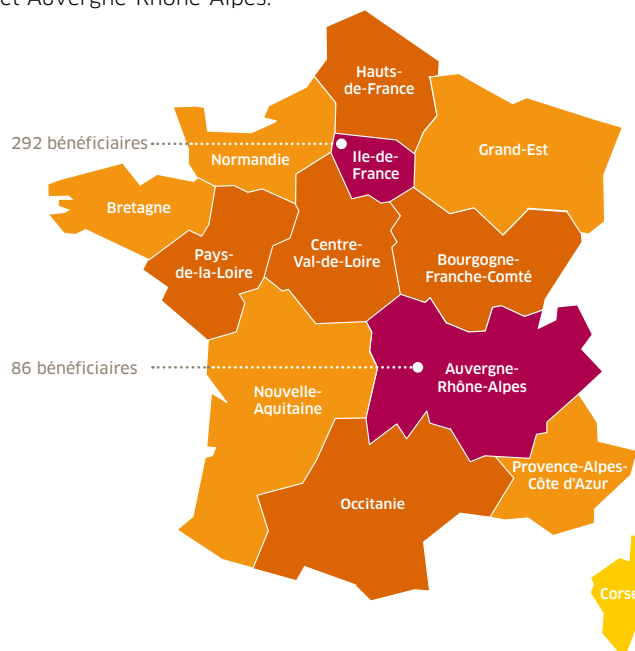
- 151 bénéficiaires et plus
- entre 100 et 150 bénéficiaires
- entre 5 et 99 bénéficiaires
- moins de 5 bénéficiaires

Source : Données Forco - Contrats engagés en 2016.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

774 nouveaux contrats en 2016.

47,5 % des bénéficiaires répartis dans **2** régions : Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.



Nombre de bénéficiaires par région

- 80 bénéficiaires et plus
- entre 36 et 79 bénéficiaires
- entre 5 et 35 bénéficiaires
- moins de 5 bénéficiaires

Source : Base Ari@ne - Contrats débutés en 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Forco est habilité en tant qu'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage).

L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE A POUR MISSION :



de réaliser un état des lieux quantitatif des emplois, des qualifications et de la formation.



de contribuer à adapter l'offre de formation et à faire évoluer l'offre de certification.



d'assurer une veille sur l'évolution des métiers, des qualifications et détecter les métiers en tension ou émergents.